



Règlement LOTTO-COUPE DE BELGIQUE DEBUTANTS

1 **EPREUVES COMPTANT POUR LA LOTTO-COUPE DE BELGIQUE**

Chaque organisateur d'une épreuve sur route ou d'un contre la montre comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique Débutants doit faire reconnaître son parcours par un délégué technique désigné par sa commission provinciale RPC et cela au plus tard quatre mois avant l'événement.

1.1 **Courses sur route:** Il y a 5 courses sur route en ligne fixées par la Commission Route. Ces épreuves doivent être disputées soit sur un parcours local d'au moins 10 km de long, soit débiter par un circuit en ligne plus long qui se termine par maximum 3 circuits locaux d'au moins 8 km, soit sur un circuit en ligne complet.

Calendrier des épreuves sur route en ligne:

26 mars 2017: Katjeskoers Boezinge

09 juillet 2017: Frasnes-les-Anvaing

27 août 2017: Nederhasselt

10 septembre 2017: Ophasselt (Geraardsbergen)

01 octobre 2017: Tielt

1.2 **Epreuve contre la montre par équipes:** le 2 juillet 2017 à Borlo.

1.3 **Epreuves sur piste:** Celles-ci sont disputées avec des vélos de piste. La Commission Piste a désigné les dates de ces épreuves comme suit:

26-27-28/12/2016: CB disciplines individuelles

2-3 janvier 2017: CB Omnium

24 janvier & 4 février 2017: meetings

Toutes les épreuves se déroulent au VWEM (Centre Cycliste Eddy Merckx) à Gand.

1.4 **Cyclo-cross:** Ceux-ci sont disputés avec des vélos conformément le règlement de cyclo-cross.

Epreuves: le 07/01/2017 CB à Ostende, le 15/01/2017 à Stambruges et le 22/01/2017 à Assenede.

1.5 **Epreuves de MTB:** Celles-ci sont disputées avec des vélos de mountainbike. La Commission MTB désigne les épreuves en question (deux épreuves du calendrier national + les 22-23 juillet 2017 le CB au Bois des Rêves à Ottignies).

2 **PARTICIPATION**

2.1. **Candidatures & conditions générales:**

La participation à la Lotto-Coupe de Belgique est réservée à des clubs et sélections belges selon les modalités ci-dessous.

Un club belge qui pose sa candidature pour participer à la Lotto-Coupe de Belgique Débutants 2017 devra être en possession du label "J" pour l'année 2017, sinon le club ne peut pas participer à la Lotto-Coupe de Belgique. En plus le club devra avoir payé sa contribution de solidarité 2017 en faveur du Fonds de la Jeunesse.

Les clubs belges doivent poser leur candidature online **AVANT LE 5 DECEMBRE 2016** à travers le site internet www.belgiancycling.be (rubrique disciplines, route, Coupe de Belgique). La demande doit également comporter la liste des coureurs débutants affiliés du club en 2016, **avec nom, prénom et code UCI. Les coureurs en question devront être belge ou portant la nationalité d'un pays membre de l'UE.**

Des sélections provinciales ou régionales (FCWB/WBV) ne peuvent participer qu'aux épreuves dans leur propre province ou région.



Règlement LOTTO-COUCPE DE BELGIQUE DEBUTANTS

Les clubs qui posent leur candidature doivent obligatoirement participer à toutes les épreuves sur route en ligne et contre la montre. L'absence sur une épreuve de la Lotto-Coupe de Belgique 2016 (Débutants et/ou Juniors) peut influencer le choix des équipes pour participer à la Coupe de Belgique 2017.

La confirmation d'autorisation pour participer à la Lotto-Coupe de Belgique se fera par la Commission route comme suit:

1. priorité aux 20 premières équipes de clubs de la Coupe de Belgique 2016.
2. d'autres clubs candidats (**maximum 2 si 5 coureurs participent par épreuve sur route ou 8 si 4 coureurs participent par épreuve, selon la décision de la Commission route**) seront choisis par la Commission Route sur base de la qualité et la quantité de leurs coureurs. (*n.d.l.r.: il y a donc 2 possibilités: 22 clubs + évt. une équipe régionale + évt. la sélection provinciale ou 28 clubs + évt. une équipe régionale + évt. la sélection provinciale = un total de maximum 24 équipes x 5 ou 30 équipes x 4 = 120 coureurs*).
3. La Commission route publiera les noms des clubs retenus avant le **1 janvier 2017** sur le site internet www.belgiancycling.be.

Les coureurs à qui un transfert a été octroyé pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique, ne peuvent pas gagner des points pour leur nouveau club au classement par clubs de la Lotto-Coupe de Belgique.

Un club qui participe à la Lotto-Coupe de Belgique peut participer avec des coureurs de nationalité étrangère, tenant compte du fait:

-que des coureurs de l'UE (*) qui sont membres du club (**) sont considérés égaux aux Belges concernant les classements de la Lotto-Coupe de Belgique.

-les coureurs qui ne sont pas de l'UE et qui sont membres du club (**) n'entrent pas en ligne de compte pour le classement interclubs de l'épreuve, ni pour le classement général interclubs ou pour le classement individuel de Lotto-Coupe de Belgique. Ils n'entrent en ligne de compte que pour le classement individuel du jour. Si des coureurs hors de l'UE participent au contre la montre par équipes, l'équipe ne gagnera pas de points non plus pour le classement interclubs de la Lotto-Coupe de Belgique.

(*) Un coureur de l'UE est un coureur ayant la nationalité d'un des pays membres de l'UE.

(**) = être détenteur d'une licence au nom du club en question.

Les coureurs étrangers qui ne possèdent pas de licence au nom d'un club belge qui participe à la Lotto-Coupe de Belgique, ne peuvent pas s'aligner dans un tel club.

2.2. Epreuves sur route et épreuve contre la montre par équipes

La participation aux épreuves sur route et à l'épreuve contre la montre par équipes comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique Débutants 2017 est réservée aux équipes de clubs inscrites pour la Lotto-Coupe de Belgique.

Des sélections belges régionales et/ou provinciales pourront également participer aux épreuves sur route de leur région et/ou province respective, avec une équipe composée de coureurs issus de clubs « J » qui ne participent pas à la Lotto-Coupe de Belgique pour Débutants et qui ont payé leur redevance solidarité pour 2017. Ces équipes doivent poser leur candidature trois mois avant l'épreuve auprès de l'organisation avec copie à la RLVB, Secrétariat Commission Route, 49 Avenue du Globe, 1190 Bruxelles.



Règlement LOTTO-COUPE DE BELGIQUE DEBUTANTS

Chaque équipe dans les épreuves sur route en ligne sera composée:

- si 30 clubs J sont retenues pour la Lotto-Coupe de Belgique: de maximum 4 et minimum 3 coureurs ;
- si 24 clubs J sont retenues pour la Lotto-Coupe de Belgique: de maximum 5 et minimum 4 coureurs ;
- au contre la montre par équipes de maximum 6 et minimum 4 coureurs. Le temps à l'arrivée du 4^{ième} coureur détermine le temps de l'équipe.

Au plus tard 20 jours avant l'épreuve, le club inscrit ses coureurs au travers du site internet www.belgiancycling.be, sur un formulaire dûment complété avec les noms et les codes UCI des coureurs titulaires autorisés + maximum 50 % (deux) remplaçants.

Au plus tard 72 heures avant le départ de l'épreuve, les clubs envoient de nouveau au travers du site internet de la RLVB susmentionné le bulletin d'inscription – éventuellement mis à jour - avec les noms et les codes UCI des coureurs titulaires et deux remplaçants.

Les clubs inscrits qui ne prennent pas le départ dans une épreuve sur route ou dans l'épreuve contre la montre par équipes de la Lotto-Coupe de Belgique recevront une amende de € 125,-

Voitures suiveuses

La Commission route fixe préalablement le nombre de voitures qui pourront suivre par province.

Nonobstant le nombre de clubs inscrits pour la Lotto-Coupe de Belgique Débutants un maximum de 12 voitures de clubs + 2 à 3 voitures neutres pourront suivre par épreuve.

La répartition du nombre de voitures suiveuses se fera par province comme suit:

- de 1 à 2 clubs au départ: maximum 1 voiture d'équipe
- de 3 à 5 clubs au départ: maximum 2 voitures d'équipes
- 6 clubs et plus au départ: maximum 3 voitures d'équipes

Attention: s'il y aurait théoriquement plus d'équipes d'une province au départ, les provinces avec le plus grand nombre d'équipes devront rouler avec moins de voitures suiveuses (jusqu'à ce qu'on atteigne le maximum de 12 voitures d'équipes).

Le choix des voitures d'équipes est à chaque fois déterminé par le président de la CPRPC concerné.

Dans les épreuves en ligne l'ordre des véhicules suiveurs sera déterminé selon la procédure décrite ci-après:

- a) un premier tirage au sort pour les voitures des équipes de club représentées à la réunion des directeurs sportifs.
- b) un deuxième tirage au sort pour les voitures des équipes **non** représentées à la réunion des directeurs sportifs.



Règlement LOTTO-COUPE DE BELGIQUE DEBUTANTS

2.3 Epreuves sur piste, de MTB et de cyclo-cross

La participation à des épreuves sur piste, de MTB ou de cyclo-cross n'est pas obligatoire. Les inscriptions se font le jour même de la course, sauf lors des CB.

3 ETALEMENT DES EPREUVES DE LA LOTTO-COUPE DE BELGIQUE

Les épreuves sur route et l'épreuve contre la montre par équipes ne peuvent pas être organisées le même jour qu'un autre interclubs ou Topcompétition pour débutants. Aucune autorisation pour l'étranger ne sera accordée aux clubs belges qui ne participent pas à la Lotto-Coupe de Belgique Débutants le jour (ou week-end) d'une épreuve sur route ou contre la montre par équipes de la Lotto-Coupe de Belgique Débutants.

4 CLASSEMENTS

Tous les barèmes des points sont attribués selon les résultats réels (scratch).

Les classements par clubs de toutes les disciplines sont établis selon le principe suivant: en premier les clubs ayant 3 coureurs entrant en ligne de compte, puis ceux avec 2 coureurs et enfin les clubs avec 1 seul coureur.

4.1 Epreuves sur route et contre la montre par équipes

Système par points selon le classement par clubs: 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point pour tous les clubs au départ et inscrits dans la CdB.

Tous les points remportés dans toutes les épreuves sur route et dans l'épreuve contre la montre par équipes entrent en ligne de compte pour le classement par équipes final.

4.2 Piste: CB + 2 meetings sur piste de la CDB + le CB Omnium

Championnats de Belgique (excepté le CB Omnium):

Par discipline *individuelle* les points suivants seront attribués individuellement : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 pt

Le classement individuel final du CB sur piste est établi par addition de toutes les disciplines des CB, selon le barème des points final suivant : 60; 56; 52; 48, 44; 42; 40; 38; 36; 34; 32; 30; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 18; 16 ; 14 ; 12 ; 10 ; 8 ; 6 ; 4 et 2 pts jusqu'au dernier coureur.

Les meetings sur piste de la CDB:

Les meeting sur piste sont disputés sous forme d'omnium. Aux classement final de cet omnium sont attribués, individuellement, les points suivants : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 & 1 pt jusqu'au dernier coureur.

Le CB Omnium:

Au classement final de cet omnium sont attribués les points individuels suivants : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 & 1 pt jusqu'au dernier coureur.

Classement général individuel piste:

Pour le classement de la piste, un classement général individuel est obtenu en additionnant les points remportés dans le classement total des Championnats de Belgique, des points remportés dans les meetings sur piste de la CDB et les points gagnés dans le CB Omnium.



Règlement LOTTO-COUCPE DE BELGIQUE DEBUTANTS

Le classement par clubs:

Le classement par clubs est établi après le deuxième meeting sur piste en additionnant les places des 3 premiers coureurs dans le classement individuel de la piste et le barème suivant est appliqué : **60; 56; 52; 48, 44; 42; 40; 38; 36; 34; 32; 30; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 18; 16 ; 14 ; 12 ; 10 ; 8 ; 6 ; 4 et 2 pts pour tous les clubs inscrits pour la Coupe de Belgique.**

Les points vont aux clubs dans lesquels les coureurs sont affiliés en 2016.

4.3 Cyclo-cross: CB + 2 autres épreuves de cyclo-cross

Points individuels CB : 60; 56; 52; 48, 44; 42; 40; 38; 36; 34; 32; 30; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 18; 16 ; 14 ; 12 ; 10 ; 8 ; 6 ; 4 et 2 pts jusqu'au dernier coureur.

Points individuels par épreuve : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 & 1 pt jusqu'au dernier coureur.

Classement général individuel cyclo-cross:

Pour les cyclo-cross un classement général individuel est établi par l'addition des points remportés dans le Championnat de Belgique et les points remportés dans 2 autres épreuves.

Classement par clubs:

Le classement par clubs est établi par l'addition des places des 3 premiers coureurs dans le classement individuel de cyclo-cross et le barème suivant est appliqué : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 pt pour tous les clubs participants et inscrits dans la CdB.

4.4 MTB: CB + 2 autres épreuves de MTB

Points individuels CB : 60; 56; 52; 48, 44; 42; 40; 38; 36; 34; 32; 30; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 18; 16 ; 14 ; 12 ; 10 ; 8 ; 6 ; 4 et 2 pts jusqu'au dernier coureur.

Points individuels par épreuve : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 & 1 pt jusqu'au dernier coureur.

Classement général individuel MTB:

Pour les épreuves MTB un classement général individuel est établi par l'addition de points remportés dans le Championnat de Belgique et les points remportés dans 2 autres épreuves MTB.

Classement par clubs:

Le classement par clubs est établi par l'addition des places des 3 premiers coureurs dans le classement individuel MTB et le barème suivant est appliqué : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 pt pour tous les clubs participants et inscrits dans la CdB.

4.5 Classement final par clubs

Le classement final par clubs de la Lotto-Coupe de Belgique sera établi par l'addition des points remportés dans les différentes épreuves sur route, l'épreuve contre la montre par équipes et par les résultats finaux remportés dans les 3 autres disciplines.

Les équipes classées à égalité de points dans le classement général de la Lotto-Coupe de Belgique seront classées en première instance selon le nombre de meilleures places remportées par le club dans les différentes épreuves ou en deuxième instance selon les meilleures places des coureurs des clubs concernés dans les différentes épreuves sur route.



Règlement LOTTO-COUPE DE BELGIQUE DEBUTANTS

5 DIFFERENDS, CONTESTATIONS OU CAS NON PREVUS

Tous les différends, contestations, ou cas non prévus concernant l'organisation et le système des points de la Lotto-Coupe de Belgique, sont de la compétence exclusive de la Commission Nationale Route. Les décisions afférentes prises par la Commission Nationale Route sont irrévocables et sans appel.

6 DEFINITIONS

Un coureur transféré est un coureur qui change de club pendant ou en dehors de la période légale des transferts. Un coureur qui vient d'un club qui arrête ses activités dans la catégorie, n'est pas considéré comme un coureur transféré.

7 PRIX

Toutes les épreuves sur route, les épreuves contre la montre, les épreuves sur piste, les épreuves de MTB et de cyclo-cross: selon barème.

Les paiements des prix en espèces du jour se feront sur place.

Classement final par clubs: Des prix en espèces sont attribués par rapport au classement final interclubs de la Lotto-Coupe de Belgique Débutants, au prorata du nombre de clubs qui entre en ligne de compte pour les deux classements finaux (Débutants et Juniors).